

AVIS CSE concernant le DUERP et le PAPRIPACT

Les élu-es ont pris acte de la mise à jour des DUERP ainsi que des PAPRIPACT.

Des échanges et demandes d'information ont eu lieu en séance.

Concernant le document transmis, les élu-es souhaitent que soit réellement reconsidéré le cycle prévention dans les entreprises et l'association : DUERP/PAPRIPACT/BILAN

Pour rappel, il y a d'abord une évaluation des risques professionnels, dans le cadre des DUERP, puis est établi un plan d'action, le PAPRIPACT, qui donne lieu à un bilan des actions avant une nouvelle évaluation des risques.

Ce schéma doit être respecté.

Ainsi, s'il est noté l'intérêt de colonnes supplémentaires dans le DUERP mentionnant des actions, la pertinence de cet élément est interrogée.

En effet, cette colonne crée davantage de confusions qu'elle n'apporte d'éléments de lisibilité.

Au niveau des DUERP, les élu-es demandent que soit homogénéisée la numérotation de risques, afin qu'il soit davantage possible de les repérer.

Enfin, les élu-es contestent la nouvelle version qui, en intégrant une maîtrise du risque évaluée unilatéralement par les directions et sans critère fiable, minore l'acuité de certains risques et biaisent la priorisation de ceux-ci.

Concernant les colonnes actions, dans la mesure où aucune n'est réellement précisée dans ses modalités, ni dans ses conditions de réalisation, cela n'apporte aucun élément de compréhension et ne permet pas le suivi de leur effectivité.

Les élu-es souhaiteraient que soit mise en place des actions de communication concernant l'enjeu de l'identification des risques, et davantage de concertation avec les représentants du personnel, mais aussi les salarié-es, au cours de l'année.

La réunion RDP dédiée ne suffit absolument pas.

Au niveau du PAPRIPACT, les élu-es demandent que soit, conformément à la réglementation, élaboré un seul PAPRIPACT pour l'entreprise, avec l'ensemble des actions nouvelles mises en œuvre sur l'année en indiquant leurs modalités, qui est responsable, son montant et le calendrier des chacune.

Il est indispensable que les élu-es aient l'information de l'exhaustivité des actions que l'employeur s'engage à mettre en place pour réduire, voire annuler, les risques identifiés.

La prise en compte au choix des directions de 3 actions qui seraient prioritaires, sans qu'aucun critère commun ne soit au préalable identifié, n'apporte pas l'information nécessaire, exhaustive et précise, des actions envisagées par l'employeur.

Par ailleurs, dans un souci de lisibilité, les élu-e demandent que le document PAPRIPACT, consolidé sur l'association soit allégé de l'énumération de l'ensemble des risques de façon générique, qui n'apporte aucun élément d'information, encore d'identification réelles.

Il y a un enjeu à distinguer les actions récurrentes et les actions nouvelles spécifiques chaque année.

C'est pourquoi, nous souhaitons que soit engagé un travail de réflexion sur ces différents éléments de présentation.

Si un travail de mise en conformité a été engagé sur l'AHS FC, les éléments présentés ne permettent pas suffisamment aux élu-es de mesurer la compréhension des risques par l'employeur et encore moins son engagement concret à y répondre.

Dans ce sens, le bilan ne peut réellement être envisagé sérieusement.

Les risques professionnels sont trop importants pour négliger cet enjeu.

Les élu-es souhaitent avec l'employeur s'engager dans un travail de mise en conformité plus abouti qui permette davantage de répondre à cet enjeu.

C'est dans ce sens que la CSSCT du Grand Besançon s'est engagée sur son périmètre à un travail d'identification des risques.

Nous demandons également dans ce sens qu'en soutien autant à la DG, aux présidents de CSSCT, aux directions et également aux délégué-es du personnel, soit identifiée une personne ressource, avec des moyens identifiés et dédiés, sur les questions SST au sein de l'entreprise.

L'AHS FC c'est plus de 1000 salarié-es, sur des établissements et territoires éclatés, dans un secteur où l'atteinte à la santé est lourde de conséquence et la sinistralité bien trop importante.

Les élu-es souhaitent par cet avis que l'on puisse s'engager dans une démarche constructive pour se doter d'outils et de procédures davantage en adéquation avec la nécessité d'identification des risques professionnels et l'impératif besoin d'y répondre.